



Procès-verbal du Bureau Directeur 13 juin 2022 (visioconférence)

Présents : AURAMBOUT Stéphanie, CORDURI-DAVIET Valérie, GALLET Bernard, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, RIPERT Alain, PEAN Patrick

Participant : CADEI Franck, BOSCAGLI Delphine

Excusés : COLOMBANI Frédéric, COURTOIS Eric, STOFFER Françoise

Absente : MOREL Carine

La réunion est ouverte à 19h15 sous la présidence d'Alain Ripert.

NAO

Delphine Boscagli rappelle les deux grandes thématiques des NAO :

- Rémunération (salaires, effectifs), temps de travail et partage de la valeur ajoutée
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail

Le planning (deadline) :

- 13 mai, date limite de la liste des documents que l'employeur doit remettre
- 20 mai, retour de l'employeur concernant les informations demandées
- 8 juin, 14h00 sur le site de Montbonnot descriptif chiffré des demandes faites à l'employeur
- 22 juin, 14h00 (à définir le lieu ou en visio), retour de l'employeur suite aux demandes faites
- 4 juillet, 14h00 (à définir le lieu ou en visio), finalisation des négociations

Les demandes :

- 5 % d'augmentation pour tous les salariés (groupe 3 à 8)
- 500 € à 1 000 € de prime pour les salariés ayant moins de 27 500 € brut annuel (13^{ème} mois inclus). Avec un impact à définir concernant 6 salariés sur les groupes 3 à 5
- Ticket restaurant d'une valeur faciale de 7 à 8 € - l'employeur a à sa charge entre 40 et 60 % de la valeur faciale, avec exonération charges jusqu'à une prise en charge de 5.69 €
- Enveloppe de 5 000 €, en ANCV à distribuer aux salariés (238 € / salarié), avec une participation employeur plus importante pour les personnes ayant une rémunération les plus faibles (article L411-10 du Code du tourisme)

Il est rappelé les dispositions salariales prises lors de la fusion en 2017 :

- Prise en charge à 100 % par la ligue de la mutuelle
- Prise en charge des 3 jours de carence en cas de maladie
- Mise en place du 13^{ème} mois pour tous-tes
- Préservation de tous les emplois sur tous les sites

- Voitures de fonctions pour les cadres itinérants
- Voitures de services.
- Journée de solidarité offerte
- Jusqu'à trois ponts par an offerts

Après échanges entre les différentes personnes, les décisions prises sont :

- pas de revalorisation salariale
- prime exceptionnelle : ce point sera revu après les entretiens annuels (prévu entre juin et septembre)
- pas de chèques vacances
- mise en place de ticket restaurant à 8 € en valeur faciale, prise en charge à 50 % par la ligue

La mise en place de ticket restaurant nécessitera la mise en place d'une note de service, ou autre, qui précisera ce qui modulera le nombre de tickets restaurant (repas pris sur un autre site, repas pris en charge de réunion institutionnelle / services /, MAD fédérales,) après prise d'information légale

Il est à noter que 40 % des salariés ont répondu aux questionnaires.

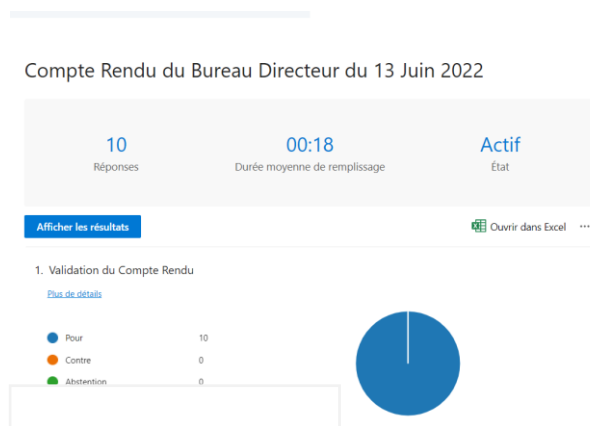
Point AG

Un échange est fait sur l'organisation de l'AG : un certain nombre de commissions n'ont pas rendu les documents nécessaires à ce moment institutionnel.

Hervé Kerneis sera le « maître de cérémonie » lors de l'AG

La réunion est levée à 20h30

Validation du Compte Rendu :



Eliane HARENT, Secrétaire Générale

Alain RIPERT, Président